

Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 27 janvier 2026, à 11 h 28, par visioconférence

Sont présents formant quorum :

M. Yannick Fauteux, **président**
M^{me} Marianne White, **vice-présidente**
M. Clément Bourdeau
M^{me} Marise Drapeau
M. Maxime Elmaleh
M^{me} Chantale Giguère
M. Sébastien Hallé
M. Joel Joncas
M^{me} Lucie Le Blanc
M. Raphaël Lebailly
M^{me} Élaine Lepage
M^{me} Annie Sanfaçon

Sont également présents :

M. Nicolas Girard, directeur général
M^{me} Stéphanie Deschênes, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yannick Fauteux agit à titre de président de l'assemblée et M^{me} Stéphanie Deschênes agit à titre de secrétaire.

Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 26-001

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Lucie Le Blanc et appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil concernant les sujets de la présente assemblée.

4. DOSSIER SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Modifications de parcours

Résolution 26-002

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec s'apprête à vivre une transformation majeure avec l'accélération des travaux liés au tramway (TramCité), qui prendra forme plus que jamais dans les mois à venir;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier, l'un des plus importants jamais réalisé dans la région, s'étendra sur plusieurs années et touchera des artères stratégiques comme René-Lévesque, Laurier, Hochelaga et le secteur Sainte-Foy;

CONSIDÉRANT les travaux qui prendront place sur d'importants axes de circulation situés au cœur du réseau d'autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT QUE le RTC doit déplacer ses parcours afin de libérer l'espace, assurer la fluidité des déplacements et améliorer l'expérience client;

CONSIDÉRANT QUE le RTC déployera dès le 21 mars 2026, un réseau de transition, conçu pour maintenir la stabilité, l'accessibilité et l'attractivité du transport collectif malgré les entraves;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Joel Joncas et appuyée par M^{me} Marianne White, il est unanimement résolu :

- de modifier les tracés des parcours 11, 13, 16, 18, 19, 22, 70, 76, 88, 91, 92, 93, 94, 136, 230, 239, 236, 238, 250, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 283, 291, 292, 294, 530, 536, 537, 538, 550, 554, 555, 558, 570, 572, 574, 580, 581, 582, 584, 800, 801, 804, 904, 925, 931, 991 et 992;
- d'établir les tracés des parcours 12 et 805;
- de supprimer les parcours 25, 107 et 332,

le tout tel que détaillé en annexe du document 4.1 de l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 21 mars 2026.

5. DIVERS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés, la séance est levée à 11 h 30.



Yannick Fauteux
Président



Stéphanie Deschênes
Secrétaire générale